



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2018
Extrait du Registre des Délibérations

Le dix-huit avril deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs GARNIER-MOULIN-PERRODIN-LELIEVRE-CARPENTIER-LECAUCHOIS-POTHIER-MARIE-HARIVEL-DESCHAMPS-LEROUX-DUTILLEUX-HENRY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées :

Madame LAUGEOIS qui donne pouvoir à Madame POTHIER

Madame PLANTEGENEST qui donne pouvoir à Monsieur HARIVEL

Absents non excusés:

Madame HERON et Messieurs CHEVALIER-RENAUD et FREYERMOUTH

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur quatre questions non inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Achat de matériel pour les services de la voirie
- Préparation et terrassement du terrain pour l'implantation de la structure jeu « Araignée »
- Fourniture et mise en place d'un limiteur de son dans la salle des arts et des loisirs
- Achat de tables et chaises pour le restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'examiner lesdites questions en cours de séance.

VOTANTS : 15

POUR : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations.

VOTANTS : 15

POUR : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°1/2018-18/04 : REORGANISATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE BAVENT EN MAISON MEDICALE

- Lot n°2 Gros œuvre – Ravalement : Déclaration de sous-traitance demandée par ABCSIS BERTIN CONSTRUCTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été destinataire, via le maître d'œuvre, d'une demande de l'entreprise ABCSIS BERTIN Construction, titulaire du lot n°2 Gros œuvre – Ravalement, se rapportant à la sous-traitance d'une partie des prestations soit la réalisation des études et plan béton au profit de la société ETD INGENIERIE BET – DIENIS à Louvigny pour un montant HT de 2 800.00€ soit 3 360.00€ TTC.

Monsieur le Maire soumet au conseil les divers documents administratifs et l'invite à se prononcer sur cette sous-traitance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la sous-traitance d'une partie des prestations du lot n°2 Gros oeuvre – Ravalement à savoir les études et plans béton à la société ETD INGENIERIE BET – DIENIS à Louvigny pour un montant HT de 2 800.00€ soit TTC 3 360.00€, Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°2/2018-18/04 : GESTION DES MODALITES DE CAPTURE ET D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS ET/OU DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

- Renouvellement de la convention avec le Refuge Fourrière de la Tribu De Sapeur

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention passée le 1^{er} janvier 2017 avec le Refuge Fourrière de la Tribu De Sapeur, dont le siège social se situe à Varaville, pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention pour une durée de 2 ans considérant d'une part l'efficacité de l'association en matière d'intervention et le coût annuel par habitant d'un montant de 0.80€ inchangé à 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour et 1 contre, décide le renouvellement de la convention à l'Association « Le Refuge Fourrière de la Tribu De Sapeur » pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 soit jusqu'au 31 décembre 2020,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,

S'engage à verser la contribution financière annuelle qui en découle selon les clauses de ladite convention.

VOTANTS : 15

POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

N°3/2018-18/04 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

- Renouvellement de la convention de coopération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la convention de coopération passée le 1^{er} janvier 2017 avec le Département du Calvados pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados.

Considérant qu'il convient de maintenir et de développer cet nouvel outil numérique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le partenariat avec le Département du Calvados par la signature d'une nouvelle convention pour l'année 2018 moyennant une participation financière de 0.15€ par habitant soit 266.61€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au renouvellement de la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados à compter du 1^{er} janvier 2018,
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
S'engage à verser la contribution financière annuelle qui en découle selon les clauses de ladite convention.

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°4/2018-18/04 : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale, notamment son article 3 -2°,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les services techniques en espaces verts sur la période de mai à août,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 15 mai 2018 d'un emploi non permanent affecté aux services techniques en espaces verts, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h par semaine.

Précise que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois et demi allant du 15 mai 2018 au 31 août 2018 inclus.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut – indice majoré du grade de recrutement des adjoints technique au 1^{er} échelon.

Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

Précise que les crédits budgétaires sont pourvus au budget primitif 2018

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°5/2018-18/04 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le conseil municipal,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -1,
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Sur l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 -1 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Précise que les crédits budgétaires sont pourvus au budget primitif 2018.

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°6/2018-18/04 : ACHAT D'UN COUPE-PAIN POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame LELIEVRE, en charge du dossier, informe le conseil municipal qu'elle a contacté deux fournisseurs pour la fourniture, la livraison et la mise en place d'un coupe-pain pour le restaurant scolaire et que ces derniers ont répondu comme suit :

Fournisseur - Adresse	Coupe- pain HT	Socle en option HT
TECNOREST à Colombelles - Marque FRANSTAL - Bac plein sans anses Inox 1/1	1 638.75€ 31.12€	386.25€
ECOTEL à Ifs - Marque ROBOT-COUCPE NF	1 698.00€	459.00€

Madame LELIEVRE, qui rapporte à l'assemblée que cet achat est devenu indispensable du fait du nombre grandissant d'enfants fréquentant le restaurant scolaire précise que, renseignements pris auprès d'un fournisseur et considérant la configuration des lieux, l'achat du socle ne s'avère pas nécessaire dans l'immédiat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis de TECHNOREST à Colombelles pour un montant total HT de 1 669.87€ comprenant le coupe-pain de marque FRANSTAL avec le bac plein sans anses inox,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'opération n°106 « Matériel d'équipement » article 21578 « Autre matériel et outillage ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°7/2018-18/04 : MODALITES DE PRÊT DU COFFRET D'ALIMENTATION ELECTRIQUE AUX ASSOCIATIONS BAVENTAISES

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition des associations baventaises le coffret d'alimentation électrique pour l'organisation de leurs manifestations,

Dit qu'un contrat de location devra être établi à chaque prêt avec le versement d'un chèque caution,

Fixe le montant de la caution à 200.00€ qui sera restituée à l'association après vérification du matériel et du remboursement éventuel des dégradations diverses.

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°8/2018-18/04 : ACHAT D'UNE SCIE SUR TABLE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur MOULIN, en charge du dossier, présente à l'assemblée les modèles et les prix de trois fournisseurs pour l'achat d'une scie sur table destinée aux services techniques, à savoir :

Fournisseur - Adresse	Montant HT
BRICOMAN à Colombelles	441.65€
CASTORAMA à Fleury	295.75€
LEROY MERLIN à Mondeville	249.17€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'offre de LEROY MERLIN à Mondeville d'un montant HT de 249.17€ pour la fourniture d'une scie sur table de type Rage 5-S Evolution, Autorise Monsieur le Maire à passer la commande, Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement de budget primitif 2018 sur l'opération n°106 « Matériel d'équipement » article 21578 « Autre matériel et outillage ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°9/2018-18/04 : ACHAT DE MATERIEL PROFESSIONNEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur MOULIN, en charge du dossier, informe l'assemblée que les services techniques ont besoin de matériel professionnel tel que perceuse visseuse et meuleuse. Que pour ce faire d'une part, il a demandé un devis à NORMOFI à Colombelles qui a répondu en présentant une offre pour un lot de machines HITACHI pour un montant HT de 579.00€ et d'autre part qu'il a relevé sur le site de Korman pour le même matériel une offre de prix HT de 588.80€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de NORMOFI à Colombelles pour la fourniture d'un lot de machines HITACHI comprenant la visseuse perceuse et la meuleuse, Autorise Monsieur le Maire à passer la commande, Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'opération n°106 « Matériel d'équipement » article 21578 « Autre matériel et outillage ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°10/2018-18/04 : PREPARATION ET TERRASSEMENT DU TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE JEU « ARAIGNEE » DANS LE PARC DANIEL JEANNOT

Sur proposition de Monsieur MOULIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise de maçonnerie PILLET Pascal à Dives sur Mer d'un montant HT de 1 750.00€ pour la préparation et le terrassement du terrain nécessaire à l'implantation de la structure jeu « Araignée » dans le parc Daniel JEANNOT, Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux, Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'opération n°113 « Voirie et trottoirs » article 2152 « Installations de voirie ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°11/2018-18/04 : FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN LIMITEUR DE SON DANS LA SALLE DES ARTS ET DES LOISIRS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire installer un limiteur de son dans la salle des arts et des loisirs afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage, Approuve le devis, demandé par Monsieur le Maire, aux Ateliers du Son à Caen d'un montant HT de 2 896.50€ consistant à la fourniture et l'installation d'un contrôleur de niveau sonore de type SNA-60 conforme à la norme NF S31-122-1-2017, Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire procéder à l'installation dans la salle des Arts et des Loisirs,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'opération n°104 « Gros travaux/Bâtiments communaux » article 21318 « Autres bâtiments publics »

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

N°12/2018-18/04 : ACHAT DE MOBILIER POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame LELIEVRE, en charge des services périscolaires, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter du mobilier, d'une part adapté à la taille des enfants de maternelle et d'autre part du fait de l'augmentation de leur nombre pour le restaurant scolaire au 1^{er} service, à savoir 2 tables et 16 chaises.

Madame LELIEVRE précise qu'il serait souhaitable de continuer sur la même gamme de mobilier acheté à l'UGAP par la collectivité en 2017 soit le modèle « Bandana » considérant sa solidité, sa maniabilité et sa facilité d'entretien.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'acquérir 2 tables dans la gamme « Bandana » d'un montant total HT de 322.98€ et 16 chaises adaptées aux tables d'un montant total HT de 775.32€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat à l'UGAP à Marne La Vallée de 2 tables « Bandana » et 16 chaises (avec appui sur table Bandana) pour un montant total HT de 1 098.30€, Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2184 « Mobilier ».

VOTANTS : 15

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fin de la séance à 20h12

Affiché le 30 avril 2018

Le Maire

Jean-Luc GARNIER

Déposé en sous-Préfecture
le : 30/04/2018
Visa de la Sous-Préfecture de
Lisieux : 03/05/2018